

# Extrait du règlement intérieur de l'UASSC Basket-Ball UNION ATHLETIQUE & SPORTIVE DE SAINT-CLOUD

- 1) L'adhésion à l'U.A.S. implique l'approbation des Statuts du Club, de son règlement intérieur et de celui de la section. Elle implique des droits et des devoirs.
  - 2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (mentionnant le sport pratiqué), et du règlement de la cotisation.
  - 3) Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale (ou de son représentant légal).
  - 4) La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
  - 5) L'UAS décline toute responsabilité en cas de vol de biens ou d'effets personnels pendant les entraînements.
  - 6) L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu d'entraînement, sauf cas de force majeure.
  - 7) Après la fin des cours, lorsque les enfants quittent les vestiaires ou les lieux d'entraînement, ils se trouvent alors placés sous l'entière responsabilité des parents.
  - 8) L'absence répétée, non justifiée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal. \*
  - 9) Une bonne tenue, le respect des personnes ou du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, ou du Club. Pour les mineurs, un courriel avec accusé réception sera envoyé au représentant légal.
  - 10) En cas d'accident (hors déplacement), il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital de Saint-Cloud.
  - 11) Le club se réserve le droit de modifier ou d'annuler les jours, horaires et lieux d'entraînements en fonction du nombre d'inscrits sur les créneaux concernés et de l'évolution des Normes Gouvernementales de Sécurité Sanitaires. Les Séances comprennent le temps de nettoyage du matériel et des installations.
  - 12) Les licencié(e)s du club se doivent d'assurer bénévolement 2 tables de marque au Gymnase des Tourneroches durant la saison sportive.
  - 13) **Je m'engage à rester chez moi en cas de symptômes évocateurs liés au COVID 19 et à prévenir la section.**
- \* le fait de faire partie d'une équipe impose le devoir de participer à la compétition pour laquelle l'équipe est inscrite, toute absence pénalise cette équipe et pour tout forfait, le club doit payer une amende à la fédération.

**RAPPEL :** L'U.A.S. SAINT-CLOUD (et ses différentes sections) est une association sans but lucratif et fonctionne sous le régime de la loi 1901. Ses ressources sont essentiellement constituées des recettes venant des cotisations des adhérents et des subventions allouées par la municipalité de Saint-Cloud et la Direction départementale de la jeunesse et des sports.

Son fonctionnement est assuré par des bénévoles ; l'encadrement technique est effectué par des moniteurs diplômés, tous salariés et sous contrats avec l'association.

Ses dépenses sont constituées pour plus de 80% par les salaires des moniteurs.

Tous les entraîneurs du club, diplômés d'état ou équivalent, possèdent une autorisation d'exercer.  
Le Club Omnisport est couvert par une assurance RC n°166874193 COVEA RISK.  
Ces documents sont consultables au siège administratif aux heures d'ouverture.

**RAPPEL :** Le certificat est obligatoire pour la pratique d'une activité sportive et en particulier pour l'obtention d'une licence sportive (Cour d'appel de Grenoble 26/08/1987, RG n°2711/85 ; Cour d'appel de Versailles 21/03/1990, RG n°7935/88).

## **MOYENS DE PAIEMENT : seuls les chèques bancaires et les PASS+ sont acceptés.**

Les chèques des CE ou les PASS+ sont acceptés jusqu'au 15 décembre 2020, sous réserve de remise lors de l'inscription d'un chèque de caution de montant équivalent. Ce chèque sera rendu en échange du chèque du CE ou du PASS+. Toute annulation d'inscription se fera sur présentation d'un justificatif (médical, déménagement) et sera remboursée au prorata temporis, et après déduction des frais administratifs de 60 €. Vous pouvez bénéficier de facilités de paiement en remettant lors de l'inscription 3 chèques correspondants au montant total de la cotisation encaissables en septembre, octobre et novembre 2020.

UAS Section Basket-Ball 33, quai Carnot 92210 SAINT-CLOUD / Tél. 06.24.59.07.22  
Courriel : saintcloudbasket92@gmail.com / Internet : saintcloudbasket.fr

Secrétariat UAS – Foyer des Sportifs – 33, quai Carnot – 92210 SAINT-CLOUD / Tél. 01 47 71 11 02  
Courriel : uas-saintcloud@orange.fr  
Permanence du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00  
Association loi 1901 agréée sous le n° 92 S 236 du 29/10/87. N° SIRET 303073548 00024- APE 9312 Z

Je reconnais :

- avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'U.A.S. Saint-Cloud (extrait ci-dessus).

- avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident » (Art. L 321-1 Sport)

- avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club situé 33 Quai Carnot 92210 SAINT-CLOUD.

- être informé que l'UAS sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de l'adhésion à la section et à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

- devoir assurer bénévolement au minimum 2 tables de marque au Gymnase des Tourneroches pendant la saison.

En cochant oui, j'accepte le règlement intérieur et je m'engage auprès de l'UAS Saint-Cloud Basket-Ball pour la saison 2020-2021.

UAS Section Basket-Ball 33, quai Carnot 92210 SAINT-CLOUD / Tél. 06.24.59.07.22  
Courriel : saintcloudbasket92@gmail.com / Internet : saintcloudbasket.fr

Secrétariat UAS – Foyer des Sportifs – 33, quai Carnot – 92210 SAINT-CLOUD / Tél. 01 47 71 11 02  
Courriel : uas-saintcloud@orange.fr

Permanence du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00

Association loi 1901 agréée sous le n° 92 S 236 du 29/10/87. N° SIRET 303073548 00024- APE 9312 Z